

DECISION D/2026 **021** /MSHP/CAB/SGG
PORTANT REAFFECTATION D'UN (01) FONCTIONNAIRE
LA MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret D/2026/005/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Structure du Gouvernement ;

Vu les Décrets D/2026/008, 009, 010 et 016 en dates du 02, 03, 04 février 2026 ; portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/0019/PRG/SGG du 09 février 2026, portant Attributions des ministères et secrétariats généraux appartenant à la structure du gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/0020/PRG/SGG du 12 mars 2026, déterminant les services de la primature, des ministères et des secrétariats généraux appartenant à la structure du Gouvernement.

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Saran CHERIF, Matricule : 310997V, Traductrice, précédemment en service au Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) est réaffectée au Service National des Infrastructures et Equipements et Maintenance (SNIEM).

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Article 3 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.

AMPLIATION

PRIMATURE :02

SGG :02

MMAFP :01

MSHP/CAB :02

DRH :01

ARCH/INT :03/10

10 JUIN 2026

Conakry, le



Madame Khaïté SALL

